

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0859 du 30/10/2019**

Arrêté du 29/10/2019

ARRETE PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
ADJOINT A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNEE 2020

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte situation administrative d'un administrateur des Finances publiques adjoint à la direction générale des Finances publiques, année 2020.

Date d'application : 01/01/2020

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2020.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2020



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant situation administrative d'un administrateur des finances publiques adjoint à la direction générale des finances publiques, année 2020

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 plaçant en détachement M. Henri MOROS dans le statut d'emploi de chef de service comptable de 1<sup>ère</sup> catégorie sur le SIE LYON BERTHELOT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

**ARRÊTE :**

**Article premier**

A l'issue de son détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 1<sup>ère</sup> catégorie, M. Henri MOROS est réintégré, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le grade d'administrateur des finances publiques adjoint et affecté sur emploi administratif à la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 29 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

|  |                |
|--|----------------|
| BOFIP<br>Direction générale des Finances publiques |                |
| Directeur de publication : Jérôme FOURNEL          | ISSN 2268-0756 |